

Newsletter de février 2022

Chers membres,

La nouvelle année a commencé et peut-être allons-nous vers des temps meilleurs en ce qui concerne le COVID. J'espère pour nous tous que l'année 2022 sera une bonne année.

Je voudrais tout d'abord vous donner une bonne nouvelle. J'ai été invitée à participer à la première réunion d'un groupe parlementaire suisse qui s'est constitué tout récemment, en décembre 2021, et dont l'objet est de s'engager pour le respect des Directives Anticipées et pour le droit à l'autodétermination en fin de vie. Ce groupe a été fondé par une députée au Conseil National qui a vécu maladie et souffrance au sein de sa famille et qui, suite à cette expérience, veut s'engager dans ce domaine avec six autres parlementaires, quatre femmes et deux hommes. Le fait pouvoir participer à cette première réunion est pour moi un honneur et une marque d'estime pour notre travail. Qui sait si notre manifestation à Berne y a un peu contribué ? Merci encore à tous ceux qui ont fait le déplacement à Berne ! La réunion se tient le 2 mars et j'en ferai un rapport dans une prochaine Newsletter.

En ce qui concerne ce groupe parlementaire, il est aussi intéressant de savoir qu'il y a d'autres initiatives sur le plan européen en ce qui concerne les Directives Anticipées. EUMANS, <https://eumans.eu>, un groupe italien, organise les 11 et 12 mars un congrès sous la direction de Luca Coscioni <https://www.associazionelucacoscioni.it>. Le débat portera sur des Directives Anticipées Internationales dont la validité serait à l'échelle européenne et éventuellement également mondiale, et qui pourraient être consultées à tout moment sur un registre central de EUMANS, y compris à partir de l'étranger. Il est important que les Directives Anticipées soient rédigées de manière compréhensible et juridiquement valable. Un modèle international avec validité et respect dans tous les pays serait souhaitable. Une délégation de lifecircle se rendra éventuellement à Varsovie pour participer à cette discussion importante.

En ce qui concerne le Comité Directeur de l'Organisation Européenne « Right to die Europe » <https://www.rtde.eu>, il s'avère que le désir de coopération entre les organisations européennes est réduit ou même absent. Il est donc inutile que lifecircle continue à s'y investir. C'est pourquoi j'ai pris la décision, malgré l'aide active d'un membre en Angleterre, de ne plus rien entreprendre avant que ne se tienne à Bergen, en mai 22, une réunion de réorganisation et de renouvellement.

Je voudrais aussi m'excuser auprès de tous ceux qui se sont rendus en vain à Berne en janvier pour assister au débat public entre le théologien Wirth et moi-même dans le cadre de l'émission « Tandem Intergénérationnel ». Cette table ronde a malheureusement été annulée la veille de sa tenue par crainte du COVID. Nous n'avons donc bien sûr pu en informer nos membres que par mail, de sorte que certains n'ont pas été informés à temps et nous en sommes sincèrement désolés. Cette manifestation aura lieu maintenant le 26 avril, vous trouvez le flyer en pièce jointe.

En avril encore, le mardi 12, aura lieu un débat public dans la Elisabethenkirche à Bâle. Là aussi je discuterai d'autodétermination en fin de vie avec un théologien. Je me réjouis des contributions critiques des participants lors de ces manifestations. Et je suis très contente que les théologiens soient prêts au dialogue y compris sur ce sujet délicat.

Je n'ai pas encore de date pour l'audience au Tribunal Fédéral, il est vrai que « seuls » neuf mois se sont écoulés depuis la procédure au Tribunal Cantonal. J'étais par contre à Lausanne le 9.12.21 au Tribunal Fédéral pour une autre affaire, à savoir celle concernant la condamnation en première et deuxième instance du Dr. Pierre Beck pour violation des principes de déontologie médicale en lien avec l'accompagnement d'une mort volontaire. C'était très intéressant d'assister à la procédure

Deux juges ont lu un nombre incalculable d'articles de loi et ont plaidé pour une condamnation, deux juges étaient pour un acquittement. Suite à cela, la présidente du Tribunal a exposé les motifs de sa décision d'acquittement : en Suisse, l'aide au suicide n'est pas pénalisée. Si le médecin, le Docteur Pierre Beck, avait pris un revolver au lieu de prendre du pentobarbital, qu'il avait tendu le revolver à la dame très âgée en lui expliquant comme s'en servir pour tirer de manière à mourir avec certitude, aucune plainte n'aurait pu être formulée à son encontre. Il lui aurait ainsi rendu possible une mort douloureuse et incertaine. Par contre, s'il prescrit du pentobarbital, il rend possible une mort à 100 % sûre et non douloureuse. Personne ne peut être poursuivi pour avoir choisi ce qui était mieux, lorsque ce qui était moins bien n'est pas condamnable. Telle était l'opinion de la présidente du Tribunal. Et c'est pourquoi le médecin devait être acquitté. Mais elle dit encore autre chose d'éminemment intéressant : les directives et orientations énoncées par l'ASSM* comportent des restrictions dont le peuple suisse n'a pas été informé et au sujet desquelles il n'a pas été consulté. Elles ne sont pas conformes à la législation suisse et ne peuvent être invoquées pour cette décision judiciaire de dernière instance. Ce sont pour moi des déclarations rassurantes quant à mon propre recours au Tribunal Fédéral.

Notre Café Goodbye, qui se tient quatre fois dans l'année le dimanche matin, se tiendra la prochaine fois le **20 mars à 10 heures** au Heimatmuseum de Reinach. Nous avons à nouveau un sujet intéressant : « Est-ce que je sais ce que je veux ? » C'est moi qui tiendrai une conférence sur ce sujet et nous nous réjouissons des échanges intenses autour d'un café et de croissants (si le COVID le permet). <https://www.cafegoodbye.ch>

Nous ferons tout notre possible pour que lifecircle organise à nouveau des tables rondes. La dernière manifestation, qui avait pour thème « La dignité », était très intéressante mais malheureusement le Pasteur Werner Kriesi n'a pas pu venir, là aussi à cause du COVID. Je prie les participants de m'excuser pour le fait qu'ils n'ont pas pu voir le Pasteur Kriesi, nous allons essayer de l'inviter à nouveau cette année.

Notre Assemblée Générale se tiendra **mercredi 8 juin 2022 à 19 heures au Kirchgemeindehaus « Guggel » à Therwil**, malheureusement seulement en allemand. Veuillez noter cette date au cas où vous pouvez y participer.

Pour les personnes parlant français, voici un lien intéressant, le 19.2 :

<https://www.admd.be/laide-medicale-a-mourir-et-le-suicide-assiste>:

Pour les personnes parlant anglais, voici un lien intéressant, le 22.2 :

<https://www.publicpolicyexchange.co.uk/event.php?eventUID=MB15%e2%80%93PPE&ss=em&tg=1a>

cordialement et avec mes meilleurs vœux,

Erika Preisig, Médecin de famille et
présidente de l'Association lifecircle